



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-67780>

Département(s) de publication : **77**

Annonce n° **25-67780**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Meaux.

Description : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Meaux.

Identifiant de la procédure : b614b420-93d2-476e-a836-198a40143ab7

Identifiant interne : 25CX024

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 63712100 Services de gares routières

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Meaux

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 2,027,576 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Meaux.

Description : Le délégataire aura pour mission d'assurer, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la gestion et l'exploitation de l'équipement. Les prestations assurées par le délégataire, définies précisément dans le programme de la consultation, seront essentiellement les suivantes : - Gérer techniquement, administrativement, financièrement et commercialement la gare routière; - Assurer le paiement de toutes dépenses associées au service (y compris fluides) ; - Assurer la gestion et l'exploitation des emplacements publicitaires ; - Réaliser les investissements utiles ; - Assurer la maintenance, l'entretien et le renouvellement des biens. Le délégataire assurera, sous sa responsabilité, la continuité du service public et contribuera au développement de l'accès à la gare routière en toute sécurité.

Identifiant interne : 25CX024

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 63712100 Services de gares routières

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Meaux

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 6 An

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 2,027,576 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Le Conseil communautaire a approuvé, par une délibération du 14 Mars 2025, le principe d'une nouvelle délégation de service public, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026 pour assurer en tout temps l'exploitation, la gestion, l'entretien et le renouvellement de la Gare routière de Meaux. La procédure est une procédure dite ouverte : - le dossier de consultation est disponible dès la publication de l'avis de publicité. - les candidats sont invités à présenter leur candidature et leur offre lors d'un seul dépôt, dans deux dossiers distincts, avant la date limite de réception indiquée sur la page de garde du règlement de la consultation et dans le présent avis de publicité. Pour cette consultation la Communauté

d'Agglomération du Pays de Meaux utilisera exclusivement les échanges électroniques au travers de son profil acheteur. Chaque soumissionnaire n'est autorisé à remettre qu'une seule offre. Les offres « variantes » (au sens d'offres distinctes et autonomes d'une « offre de base » et qui se substitueraient à cette dernière) ne sont pas autorisées. En cas de dépôt de plusieurs plis par un même candidat, seul le dernier pli reçu sera ouvert. Aucune remise papier n'est autorisée (hormis la copie de sauvegarde). Aucune signature électronique n'est requise. Rematériation des offres : L'autorité délégante demandera à l'attributaire pressenti du contrat de délégation de service public de signer matériellement le contrat et ses annexes. Il devra renvoyer ces documents dans les délais fixés par l'autorité délégante. Questions des candidats : Les candidats pourront poser jusqu'au quinzième jour précédant le terme de la consultation des questions écrites pour obtenir des précisions complémentaires. Abandon de la procédure et indemnités : Aucune indemnité ne sera versée aux candidats. La Communauté d'Agglomération informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à la consultation, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général. Dans cette éventualité, aucune indemnisation ne pourra être allouée aux candidats. Sélection des candidats par la commission : Sur la base de l'ensemble des éléments du dossier de candidature remis, les candidats seront sélectionnés, conformément aux dispositions des articles L. 3123-18 et 19 et R. 3123-1 du code de la commande publique par la commission prévue par l'article L. 1411-5 du CGCT. Les candidatures irrecevables sont éliminées. Les critères de sélection des candidatures seront les suivants : • garanties professionnelles et financières ; • respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail • aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché. Négociations : L'autorité habilitée à signer la convention peut négocier librement avec un ou plusieurs soumissionnaires, dans les conditions prévues par les articles L. 3124-1 et R. 3124-1 du code de la commande publique. L'objet de la présente procédure de publicité et de mise en concurrence est de désigner le délégataire qui exploitera la gare routière de Meaux, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026. Visite de site obligatoire : voir l'article 9 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=913007&orgAcronyme=b7i>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 14/08/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 240 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Autorisée

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Melun

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Melun

Informations relatives aux délais de recours : Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - Référé précontractuel (articles L551-1 et suivants du code de justice administrative) jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel (articles L551-13 et suivants du code de justice administrative) à introduire après la signature du contrat dans les délais prévus à l'article R551-7 du code de justice administrative. - Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles assorti le cas échéant de demandes indemnitaires : ce recours doit être exercé y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Melun

Organisation qui reçoit les demandes de participation : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

Organisation qui traite les offres : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

Numéro d'enregistrement : 20007213000012

Adresse postale : Place de l'Hôtel de Ville Jacques CHIRAC - BP 227

Ville : Meaux

Code postal : 77100

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Adresse électronique : dcp@meaux.fr

Téléphone : +33160019831

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Melun

Numéro d'enregistrement : 177 707 049 00017

Adresse postale : 43, rue du Général de Gaulle

Ville : Melun

Code postal : 77000

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-melun@juradm.fr

Téléphone : +33 160566630

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : f1023f1d-2c04-4469-bb8a-2f7ffc41deed - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 17/06/2025 à 12:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/06/2025